



# CERTIFICAT QUALIBAT 2016

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications mentionnées ci-dessous disponibles sur le site qualibat.com, rubrique « Nomenclature ». Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.



ACCREDITATION  
N°1-0523  
LISTE DES SITES  
ET PORTÉES DISPONIBLES  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E95715**

ÉDITÉ LE **12/04/2016**

VALABLE JUSQU'AU **31/03/2017**

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/2004

Raison sociale : ALLTHERMIC 37

Forme juridique : SARL

41-43 RUE DE CORMERY  
37550 ST AVERTIN

Capital : 46 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC

Téléphone : 02 47 51 62 81

Fax : 02 47 48 28 34

Numéro Siret : 479 313 918 00027

Portable :

Code NACE : 4322A

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés : 223144

DUTRAIVE ALEXIS GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux : MAAF 137071342 F 001

Assurance Responsabilité Civile : MAAF 137071342 F 001

Site Internet : allthermic37-tours.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2015

E-mail : info@allthermic.fr

## CLASSIFICATION

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 790 905

Tranche de classification : CA3

## Qualification Professionnelle

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution	Tranche partielle		Echéance
			Effectif	Tranche	
5111	Plomberie - sanitaire (Technicité courante) Mention Installation domestique au gaz	21/11/2013	3	EFF1	20/11/2017
5121	Maintenance, entretien et dépannage d'appareils de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage	14/05/2013			13/05/2017
5311	Installations thermiques (Technicité courante) Mention Installation domestique au gaz	14/05/2013	3	EFF1	13/05/2017
	Nombre total de qualifications : 3				
<p><i>L'attribution de certaines qualifications ou certifications induit une capacité pour l'entreprise à réaliser d'autres types de travaux connexes dans des activités ou spécialités généralement complémentaires. L'information des compétences induites est portée à la connaissance des prescripteurs dans la nomenclature et sur le certificat de l'entreprise. Cette information ne préjuge pas de l'obtention de la qualification ou certification correspondante pour l'entreprise qui en fait la demande.</i></p> <p>Autres compétences induites : 1361-1362-5121-5131-5141-5421-9121-9122</p>					

\* ou du plus récent renouvellement

Pour connaître la signification des symboles, se reporter au verso

Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**AGENCE  
QUALIBAT**

**Alain MAUGARD**

AGENCE D'ORLEANS  
959, RUE DE LA BERGERESSE  
CS 70606  
45166 OLIVET CEDEX

# CERTIFICAT QUALIBAT 2016

# CERTIFICAT QUALIBAT 2016

## CE CERTIFICAT ATTESTE

L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS recueillies et contrôlées sur l'établissement. Il garantit pour la (ou les) activité(s) dans laquelle il a été qualifié :

- qu'il est en règle avec les organismes fiscaux et sociaux (situation administrative et juridique) ;
- qu'il est assuré en responsabilité décennale et en responsabilité civile professionnelle (situation administrative et juridique) ;
- qu'il a fourni sur l'exercice précédent des données concernant son effectif en personnel et son chiffre d'affaires global hors taxes permettant d'évaluer son aptitude financière et de vérifier sa capacité propre à mener les travaux qui lui sont confiés (classification en **À JOUR DE SES ASSURANCES**)

## EN RÈGLE AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE

• qu'il a démontré son savoir-faire sur des chantiers similaires et justifié de moyens en matériel adaptés permettant de lui reconnaître une capacité technique matérialisée par un numéro de qualification à quatre chiffres (qualification professionnelle).

- qu'il dispose de moyens humains mobilisables dans l'activité pour laquelle il est qualifié (classification partielle).

Sur le certificat sont, par ailleurs, mentionnées la date d'attribution de la qualification (ou de son plus récent renouvellement) et la date d'échéance.

## MAÎTRISE DU SAVOIR-FAIRE

Dans la mesure où l'établissement a mis en place une démarche qualité ou environnementale certifiée par Qualibat, la certification de son système figure sur le certificat (système qualité ou système environnemental).

## FORTE DE SES RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL (H-T)	CLASSIFICATION
Moins de 225 k€	CA 1
de 225 k€ à 450 k€	CA 2
de 450 k€ à 900 k€	CA 3
de 900 k€ à 1,35 M€	CA 4
de 1,35 M€ à 2,25 M€	CA 5
de 2,25 M€ à 5,50 M€	CA 6
de 5,50 M€ à 11 M€	CA 7
de 11 M€ à 22 M€	CA 8
de 22 M€ à 55 M€	CA 9
de 55 M€ à 110 M€	CA 10
plus de 110 M€	CA 11

EFFECTIF MOYEN ANNUEL	CLASSIFICATION
1 à 5	EFF 1
6 à 20	EFF 2
21 à 50	EFF 3
51 à 100	EFF 4
101 à 300	EFF 5
Plus de 300	EFF 6



Association loi 1901  
55, avenue Kléber  
75784 Paris Cedex 16  
[www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)

Version 18

